

ENVIRONNEMENT : l'Etat demande au liquidateur de consigner
1,77 M€ pour dépolluer le site de l'usine de Fumel :

La préfète de Lot-et-Garonne a pris deux arrêtés réclamant au liquidateur de l'usine de Fumel de consigner une somme d'1,77 million d'euros pour la dépollution du site, répartis entre les deux sociétés qui exploitaient les lieux : la SARL Métal Aquitaine et la SAS Fumel "D". La dépollution de l'ancienne usine concernera 20 000 tonnes de déchets.